

PICTOGRAMMES DE DANGER



Il est interdit de manger dans les ateliers

EN CAS D'ACCIDENT

Les infirmières sont joignables aux numéros suivants :

- Ligne fixe : 01-44-67-69-32
- Poste interne : 69-32
- Tél Portable : 06-19-81-82-99

Si nous ne répondons pas sur le fixe, appelez le portable.

✓ En l'absence de l'infirmière et en cas d'urgence, le numéro à composer est le 15.

**CONSIGNES DE
SECURITÉ EN
ATELIER**



LA TENUE



QUEL QUE SOIT L'ATELIER :

- UNE BLOUSE EN COTON, PROPRE
- CHEVEUX LONGS ATTACHÉS.
- DES PROTECTIONS AUDITIVES, en milieu sonore
- DES CHAUSSURES FERMÉES
- PAS DE BAGUE, DE BRACELET, DE COLLIER LONG.



LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Ils varient selon l'atelier et le type de machine :

- **Bijouterie :**
 - Foulard sur les cheveux
 - Lunettes et gants de protection en fonction des besoins
- **CAM: en fonction des besoins**
 - Lunettes de protection
 - Gants
- **Ateliers bois :**
 - Lunettes de protection
 - Gants, pour les manipulations
 - Masque adapté, si nécessaire
- **Gravure/Ciselure :**
 - Lunettes de Protection
- **Tournage :**
 - Lunettes ou visière
 - Tablier
 - Chaussures de sécurité



L'accident survient même chez les plus expérimentés.

Il a toujours une cause et résulte souvent d'un non respect des règles de sécurité, et de l'oubli des équipements de protection individuelles.

[En cas d'accident : toujours le signaler au professeur. Il y a dans chaque atelier une trousse de soins pour les petits bobos.](#)

